

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE-FOY
DU MARDI 10 MARS 2015**

Compte administratif et compte de gestion 2014 du budget communal

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont adoptés comme suit :

- Recettes ordinaires : 1 117 k€.
- Recettes exceptionnelles (vente terrains, subventions, emprunts) : 1 303 k€.
- Dépenses de fonctionnement : 851 k€.
- Dépenses d'investissement : 172 k€.
- Dépenses d'investissements exceptionnels : 1 397 k€.
- Le montant des subventions et conventions PUP non encore perçues fin 2014 est préfinancé par une convention d'ouverture de crédits.

Compte administratif et compte de gestion 2014 du budget Assainissement Collectif

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont adoptés comme suit :

- Recettes : 168 k€ (recettes 2014 : 166 k€ + report excédent 2013 : 2 k€).
- Dépenses : 135 k€.
- Excédent de l'exercice à reporter : 33 k€

Compte administratif et compte de gestion 2014 du budget Lotissement Communal « Le Val de la Vertonne 2 »

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont adoptés comme suit :

- Recettes : 127 k€.
- Dépenses : 36 k€.
- Déficit de l'exercice à reporter : 91 k€ (préfinancé par convention d'ouverture de crédits).

Compte administratif et compte de gestion 2014 du budget Zone d'Activités Economiques de l'Épinette

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont adoptés comme suit :

- Recettes : 29 k€.
- Dépenses : 327 k€.
- Déficit de l'exercice à reporter : 298 k€ (préfinancé par convention d'ouverture de crédits).

Budget primitif communal 2015

Le budget primitif de l'exercice 2015 est adopté comme suit :

- Recettes : 1 583 k€
- Dépenses de fonctionnement + capital des emprunts : 908 k€.
- Programmes d'investissements : 235 k€.
 - Maison de la nature : 3 k€
 - Travaux et acquisition matériel Foyer Rural : 15 k€
 - Mobilier école : 5 k€
 - Travaux de voirie : 58 k€
 - Remplacement fenêtres et peinture Mairie : 13 k€
 - Travaux salle de sports : 40 k€
 - Eclairage public, extension et effacement de réseaux : 49 k€
 - Rénovation cuisine du restaurant : 15 k€
 - Révision accélérée du PLU : 7 k€
 - Solde à affecter : 30 k€.

- Programmes d'investissements exceptionnels : 440 k€.
- Réhabilitation de l'école : 89 k€
- Aménagements paysagers du parc de loisirs : 217 k€
- Liaison douce et passerelle sur le Choseau centre-bourg : 30 k€
- Aménagement voie d'accès au lotissement « Les Rives du Lac » : 104 k€

Budget primitif 2015 d'Assainissement Collectif

Le budget primitif de l'exercice 2015 est adopté comme suit :

- Recettes (dont excédent 2014 reporté : 33 k€) : 170 k€
- Dépenses (dont remboursement partiel de la convention d'ouverture de crédits : 101 k€) : 170 k€.

Budget annexe 2015 du lotissement communal "Le Val de la Vertonne 2"

Le budget primitif de l'exercice 2015 est adopté comme suit :

- Recettes : 264 k€
- Dépenses : 264 k€ (dépenses 2015 : 87 k€ + report déficit antérieur : 177 k€).

Budget annexe 2015 de la Zone d'Activités Economiques de l'Epinette

Le budget primitif de l'exercice 2015 est adopté comme suit :

- Recettes : 835 k€
- Dépenses : 835 k€ (dépenses 2015 : 457 k€ + report déficit antérieur : 378 k€).

Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 20,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,42 %
- Taux cotisation foncière des entreprises : 21,25 %

Attribution des subventions 2015

Le Conseil décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2015, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

Budget de la MARPA

Le taux d'occupation de la MARPA au titre de l'année 2014 est supérieur aux prévisions. Le compte administratif fait apparaître un excédent de 22 k€.

Projet de modification du lotissement « Le Petit Bois »

Le promoteur NEXITY souhaite modifier le projet de lotissement « Le Petit Bois » en augmentant le nombre de lots et en réalisant les travaux de viabilisation en quatre tranches.

La Commission de l'Urbanisme a émis un avis défavorable car le projet initial d'éco-quartier est totalement dénaturé et le dossier présenté ne s'intègre pas avec le lotissement voisin de Vendée-Habitat.

Le Conseil demande à la commission de convoquer le promoteur et son géomètre pour demander la modification du projet, en augmentant la taille des lots et en modifiant leur disposition, afin de le rendre compatible avec l'environnement existant

Personnel communal

Le Conseil décide la création de deux emplois d'adjoints techniques de 1^{ère} classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, afin de permettre les avancements de grade de trois agents, sans modification des effectifs.

En remplacement du contrat aidé arrivant à son terme en Avril, un agent sera recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir d'une durée de trois ans et affecté à l'entretien des espaces verts.

Point sur l'activité des Commissions :

• **Commission de l'urbanisme :**

- En raison des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable alimentant le château d'eau, la RD 36 sera fermée du 30 Mars au 30 Juin. Une déviation sera mise en place par l'Agence Routière Départementale.
- Suite à l'arrivée d'une nouvelle famille avec des enfants scolarisés dans les collèges du Pays des Olonnes, un arrêt de car sécurisé va être créé sur la route communale au lieu-dit « La Parerie ». Une subvention de 50 % du coût des travaux sera sollicitée auprès du Conseil Général.
- Dans le cadre du projet éventuel d'un particulier, un constructeur de maisons métalliques va être reçu par la Commission.

• **Commission de l'action sociale :**

- Le CCAS va mettre en place une action intitulée « Coup de pouce aux jeunes », afin de permettre l'inscription aux clubs sportifs de la commune des enfants des familles vivant une situation sociale ou familiale fragilisée. Cette aide sera délivrée, pour les enfants de la commune âgés de 6 à 16 ans, sous forme de bons d'achat de fournitures sportives auprès de magasins de sports.

• **Commission de l'économie et du tourisme :**

- Le marché aux fleurs aura lieu aux halles le 5 Avril. Quatre exposants seront présents.

• **Commission de la communication et de la culture :**

- Le Conseil Municipal des Jeunes a fait la communication de l'exposition PLAY MO qu'il organise les 21 et 22 Mars au Foyer Rural.
- Une action va être conduite en liaison avec TRIVALIS pour le nettoyage de sentiers début Juin.
- Une réunion de préparation de la fête de la musique a été organisée avec l'Association des Foyers Hurlants et l'Association du Foyer Rural.
- Le prochain bulletin communal « l'Echo » sera distribué à la population fin Mars.

• **Commission de la voirie et des bâtiments :**

- Les fenêtres de l'étage de la Mairie qui doivent être changées seront remplacées par des fenêtres en aluminium.
- Dans le cadre du remplacement des luminaires de la salle de la cantine, le Conseil ne retient pas l'option d'éclairage par des leds.
- Le Football-Club a proposé de prendre en charge l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique au stade. La commune fournira la main d'œuvre pour l'installation.
- Les services techniques vont nettoyer les mâts d'éclairage public.

• **Commission des finances**

- Le conseil d'administration de l'AEJF a eu lieu hier :
 - Il convient de réparer les ferme-portes du centre de loisirs.
 - Les jeux extérieurs devront être contrôlés régulièrement et un carnet d'entretien sera tenu à jour.
 - Une terrasse en bois de 30 m² a été fournie gratuitement pour le Foyer de Jeunes.

• **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**

- Le projet final de parcours de santé au parc de loisirs est présenté.
- Il est envisagé de baliser l'accès au théâtre de verdure à l'aide de bornes solaires.
- La première newsletter a été diffusée.

• **Commission de l'administration et de l'état civil :**

- La commission poursuit le classement des archives de la Mairie.
- La formation des agents techniques pour l'habilitation à la conduite d'engins et de nacelles sera réalisée en liaison avec la commune de Vairé.
- Deux panneaux d'informations sur le lotissement communal vont être installés.